



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE L'ÉGALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

N° 763 / QAAV / SDR / MAA

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DÉPARTEMENT QAAV

Pirae, le 16/10/2013

Le chef de département

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/er

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Influenza aviaire hautement pathogène H7N2 en Australie

Réf. : - « loi du pays » n° 2013-12 du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés.

- arrêté n° 651/CM du 07/05/1998 modifié réglementant les conditions zoosanitaires et hygiéniques de l'importation des produits d'origine animale en Polynésie française.

- OIE : message d'alerte du 16/10/2013.

Mesdames, Messieurs,

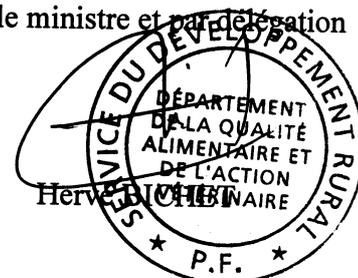
Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène H7N2 en Australie, dans l'Etat du New South Wales, l'importation d'œufs, d'ovoproduits, de viandes de volailles et de produits à base de viandes de volaille de l'Etat du New South Wales n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant le virus est interdite.

Toutes ces denrées préparées depuis le 17 septembre 2013 et expédiées en Polynésie française seront refoulées.

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation



B.P. 2551, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – bâtiment OPT, rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome), Pirae
Tél. : (689) 54 49 00 – Fax. : (689) 54 49 01 – Email : secretariat@agriculture.min.gov.pf

* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – rue Tuterai Tane, Pirae
Tél. (689) 42 81 44 – Fax : 42 08 31 – Email : secretariat@rural.gov.pf

* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire : Tél. : (689) 42 35 18, Fax. : (689) 42 35 52 – Email : sdr.qaav@rural.gov.pf